

XII FORUM SOCIAL PANAMAZÓNICO
(FOSPA) – PUYO, ÉQUATEUR, 2026

Plan d'action pour la souveraineté et l'autodétermination des peuples



Maison 2. Souveraineté et Libre Détermination des Peuples

I. Peuples et Nationalités autochtones

Les propositions suivantes rassemblent les discussions menées au sein de la Maison 2 et présentent des actions concrètes pour avancer dans la mise en œuvre du Mandat des Peuples et Nations autochtones de Puyuk 2026. Le Mandat devra être intégré comme cadre de référence pour les actions du FOSPA relatives aux Peuples autochtones et à leurs territoires, en veillant à ce que leurs priorités et ces actions soient abordées de manière transversale au sein des différentes Maisons, axes, espaces, processus et plans d'action du FOSPA, dans le respect des structures, des formes propres de représentation et des espaces autonomes d'articulation des Peuples autochtones.

1. Libre détermination, autogouvernement et droit propre des Peuples autochtones

1. Exercer l'autodétermination et l'autonomie directement depuis les territoires, en renforçant l'organisation, la résistance et la défense territoriale, et en promouvant des actions telles que la récupération et la reconnaissance officielle des noms d'origine et leur reconnaissance au-delà des frontières étatiques, ainsi que le respect des systèmes normatifs propres par les ONG, les États et les organismes internationaux.
2. Renforcer le gouvernement propre et les structures propres de décision, y compris les autorités, les normes, les procédures, les Plans de Vie et les mécanismes d'information, de consultation, de rétroaction et de reddition de comptes entre dirigeants, autorités et bases.
3. Renforcer la formation technique des jeunes, des femmes et des autres membres des communautés, au moyen de bourses et de programmes de formation permettant de participer sur un pied d'égalité aux études d'impact environnemental, aux consultations préalables et aux processus juridiques, sans dépendre de professionnels externes.
4. Impulser des actions juridiques pour que les processus de consentement libre, préalable et informé avec les Peuples autochtones soient contraignants, obligatoires et décisionnels, et non simplement consultatifs — en incluant explicitement le droit de dire non.
5. Progresser dans la reconnaissance juridique de tous les Peuples autochtones du Bassin amazonien, y compris en menant une campagne internationale pour que la France reconnaisse juridiquement les Peuples autochtones de la Guyane française et ratifie la Convention 169 de l'OIT.
6. Organiser des rencontres et des échanges similaires au FOSPA depuis les territoires, afin d'exercer le droit à la libre détermination et de promouvoir l'échange d'expériences au sein des communautés, y compris avec l'enfance, les jeunes et les femmes.

2. Protection et intégrité des territoires autochtones

1. Renforcer les mécanismes collectifs de protection territoriale et de solidarité, en particulier face aux groupes armés, aux économies extractives et aux autres acteurs qui menacent les communautés, y compris des réponses territoriales, organisationnelles, juridiques, politiques et communicationnelles pour protéger les dirigeants, dirigeantes, autorités et défenseurs.
2. Zoner et documenter les territoires par écrit, en complétant l'oralité par des instruments propres de planification, d'usage des sols, de défense juridique et d'aménagement stratégique du territoire.
3. Renforcer la gouvernance et les mécanismes propres de décision face aux projets d'infrastructure susceptibles d'affecter ou de traverser les territoires autochtones, y compris des mesures de prévention, de surveillance et de réponse face aux déversements, à la pollution et aux autres atteintes, dans le plein respect des droits des Peuples autochtones.
4. Renforcer le contrôle, la surveillance et la protection des territoires, en articulant les gardes autochtones, les systèmes propres de vigilance, les mécanismes d'alerte précoce, l'échange d'informations et l'accompagnement juridique afin de répondre à l'extractivisme, aux économies illégales, aux invasions, à la pollution et aux autres menaces.
5. Renforcer les mécanismes propres de surveillance et de veille citoyenne, afin de suivre le respect des accords, mandats et décisions affectant les territoires.
6. Freiner la création ou l'extension d'aires protégées imposées sur les territoires autochtones, et renforcer les capacités techniques, juridiques et politiques pour défendre la gouvernance et la gestion territoriale propres face à ces dispositifs.
7. Renforcer les mécanismes de dénonciation et de réponse face aux atteintes au corps-territoire, permettant de documenter les préjudices, d'activer des réponses juridiques et politiques, et de suivre les menaces qui affectent simultanément les territoires, les corps, la santé et la vie communautaire.
8. Identifier et documenter les cas, en Équateur, dans lesquels des territoires autochtones ont été occupés ou enregistrés par des tiers, et impulser des actions pour leur récupération et la reconnaissance des droits collectifs correspondants.

3. Économies autochtones et transitions justes hors de l'extractivisme

1. Renforcer les économies propres et alternatives à l'extractivisme, fondées sur les systèmes de vie et de connaissance propres, la réciprocité et l'équilibre avec le territoire, afin de garantir des conditions matérielles de permanence, de soutenir la vie communautaire et de réduire les dépendances externes.
2. Promouvoir le financement direct des Peuples autochtones et de leurs communautés, sans intermédiation, afin que les ressources parviennent aux communautés de base et soient administrées depuis celles-ci, en incluant les jeunes et les femmes dans la prise de décision.

3. Renforcer l'éducation propre, la formation des jeunes et la transmission intergénérationnelle, en promouvant des solutions spécifiques à chaque territoire et la participation de l'enfance, des jeunes et des femmes, ainsi que la transmission des savoirs, des langues, de la culture, de la mémoire et des expériences de résistance.

4. Participation, articulation et plaidoyer des Peuples autochtones

1. Impulser des mécanismes institutionnels de participation et de prise de décision, légalement institutionnalisés et permanents, de coordination, d'exigibilité, de suivi et d'évaluation entre les Peuples autochtones et les États.
2. Renforcer l'articulation et le suivi panamazoniens, en consolidant les structures de coordination existantes, leur lien avec les bases et leur capacité à assurer le suivi des mandats et des accords, et à articuler des actions autour de priorités communes.
3. Développer des stratégies conjointes d'action politique, juridique et communicationnelle face aux conflits, menaces et atteintes aux droits collectifs des Peuples et Nations autochtones et de leurs territoires, en articulant justice propre, plaidoyer politique, actions juridiques nationales et internationales et mobilisation, y compris des actions visant la cessation des activités extractives, la réparation des territoires endommagés et des garanties de non-répétition.
4. Impulser la création d'un réseau régional de jeunes autochtones du Bassin amazonien, orienté vers la défense du territoire, la mise en visibilité des menaces partagées et la formation politique, technique et spirituelle de nouveaux leaderships.

II. Peuples afro-descendants

Les propositions suivantes rassemblent les priorités formulées par les Peuples afro-descendants participant au XIIe FOSPA pour renforcer leur identité, leur territorialité, leur participation et leur capacité de décision en Amazonie.

1. Identité et savoirs

1. Renforcer l'identité, la culture, la spiritualité et la continuité générationnelle afro-descendantes, y compris l'éducation, l'ethno-éducation et la participation des jeunesses.
2. Protéger, renforcer et rendre visibles les savoirs ancestraux et les systèmes de connaissance afro-descendants, en garantissant leur protection contre l'enregistrement, le brevetage ou la commercialisation sans autorisation collective préalable et sans partage équitable des bénéfices.

2. Terres, territorialité et protection

1. Impulser la titularisation et la sécurité juridique des terres collectives afro-descendantes et la

protection de leurs territoires traditionnels, en établissant des voies publiques pour résoudre les demandes en instance.

2. Garantir le respect des processus de consultation et de consentement correspondants face aux projets et activités susceptibles d'affecter leurs terres et territoires, y compris la révision des concessions, la détermination des préjudices et la réparation intégrale.
3. Renforcer les systèmes collectifs de protection et de surveillance communautaire, y compris la Garde Cimarrona, ainsi que la reconnaissance des autorités et des formes propres d'organisation afro-descendantes.

3. Participation et articulation

1. Garantir la participation effective et la capacité de décision des Peuples afro-descendants dans les affaires touchant leurs droits, leurs terres, leurs territoires et leurs modes de vie, dans le respect de leurs identités, agendas et formes propres d'organisation.
2. Renforcer l'articulation afro-descendante panamazonienne, notamment un mécanisme de surveillance et d'alerte, une instance stable d'articulation au sein du FOSPA et la tenue d'un Pré-FOSPA afro-descendant.
3. Renforcer l'information propre et la visibilité de la population afro-amazonienne, au moyen de recensements et de caractérisations spécifiques et de capacités propres de production et de contrôle de l'information territoriale.
4. Impulser la reconnaissance et la visibilité de la diversité ethno-culturelle afro-descendante en Panamazonie, dans le respect de l'auto-identification et des identités spécifiques des communautés concernées.

4. Femmes et jeunes

1. Renforcer l'organisation, le leadership et la participation effective des femmes et des jeunes afro-descendantes, y compris leur participation à la prise de décision, à l'administration des ressources et à la prise de parole publique.
2. Renforcer la protection des femmes afro-descendantes, dirigeantes et défenseuses, face à la violence, à la discrimination et au profilage racial, en promouvant des environnements sûrs et des systèmes de soin communautaire.

5. Financement et économies propres

1. Promouvoir des mécanismes de financement direct, transparent et traçable pour les organisations et autorités afro-descendantes, avec des conditions adaptées aux réalités communautaires et une transparence sur les montants, les bénéficiaires et les coûts

d'intermédiation.

2. Garantir des garanties (« salvaguardas ») face aux marchés environnementaux, y compris une information complète, un conseil juridique indépendant, des bénéfices transparents et un contrôle communautaire des données.
3. Renforcer les économies propres définies depuis les territoires, en orientant les investissements et le financement vers leurs priorités et leur permanence territoriale.

III. Annexe : cas à suivre et à traiter

Les cas et situations d'intérêt général suivants ont été identifiés lors des tables de travail, à partir des réalités, menaces et priorités formulées depuis les territoires. Leur traitement devra respecter les droits applicables et garantir la participation effective des communautés, organisations et acteurs directement concernés, conformément à leurs propres formes d'organisation et de représentation. Les avancées et mesures adoptées seront examinées lors du prochain FOSPA, qui pourra également identifier et prioriser de nouveaux cas nécessitant une attention particulière.

1. Yasuní — exploitation pétrolière et droits territoriaux, Équateur. Assurer le suivi de la situation des territoires autochtones à l'intérieur et autour du Parc national Yasuní, y compris les atteintes découlant de l'activité pétrolière dans les blocs 31 et 43, la sécurité juridique et les droits territoriaux au sein du Parc, et les revendications des communautés qui continuent de défendre le territoire. Intégrer en particulier la situation du peuple Waorani et sa défense du Yasuní depuis l'autonomie, le gouvernement propre et la continuité territoriale.

2. Affaire Texaco/Chevron — pollution et réparation intégrale, Amazonie équatorienne. Impulser et accompagner les actions en soutien aux demandes de réparation intégrale portées par les communautés et organisations touchées par la pollution pétrolière — eaux, sols, écosystèmes et communautés —, ainsi que le suivi des passifs environnementaux, des infrastructures obsolètes et des puits abandonnés. Impulser des actions pour mettre fin à la pollution existante, réparer les territoires touchés et établir des garanties de non-répétition.

3. Aires protégées superposées à des territoires autochtones et Loi de Renforcement des Aires Protégées, Équateur. Suivre les mesures et réformes relatives aux aires protégées susceptibles d'affecter les territoires autochtones, en particulier les préoccupations exprimées à propos de la Loi de Renforcement des Aires Protégées et de la participation d'acteurs privés à leur gestion. Impulser des actions politiques, techniques et juridiques face aux mesures qui méconnaîtraient les droits territoriaux, les gouvernements propres et l'autorité des Peuples sur leurs territoires.

4. Projet minier Warintza/Lowell Mineral Exploration, Morona Santiago, Équateur. Suivre le Projet minier Warintza et les activités de Lowell Mineral Exploration à Morona Santiago, en particulier au regard de leurs impacts et risques pour les territoires, les droits collectifs et les sources d'eau. Impulser des actions d'information, de surveillance territoriale, de plaidoyer et d'accompagnement politique et juridique.

5. Projet Mocoa, exécuté par Copper Giant Resources Corp. (anciennement Libero Copper & Gold Corporation), Putumayo, Colombie. Suivre les menaces territoriales associées au projet de Mocoa exécuté par l'entreprise Copper Giant Resources Corp., afin d'impulser des actions face aux impacts et risques sur les droits, les territoires et l'Amazonie.

6. Exploitation minière illégale et menaces sur les territoires autochtones, Pérou. Rendre visibles et accompagner les cas priorités par les organisations autochtones face à la progression de l'exploitation minière illégale, y compris ses impacts sur les sources d'eau, la faune, les moyens de subsistance et la sécurité des communautés, ainsi que les menaces et les assassinats de dirigeants et de jeunes autochtones liés à la défense territoriale. Impulser des actions de plaidoyer et de solidarité à l'échelle nationale et panamazonienne.

7. Pollution pétrolière, torchères et passifs environnementaux, Sucumbíos et autres territoires amazoniens. Identifier et accompagner les cas de pollution liés aux torchères, aux puits abandonnés, aux infrastructures pétrolières et à d'autres passifs environnementaux, en renforçant la documentation technique indépendante ainsi que les actions juridiques et politiques impulsées depuis les territoires.

8. Projets d'obligations et de marchés du carbone sur les territoires autochtones, Panamazonie. Identifier et suivre les projets d'obligations et de marchés du carbone susceptibles d'affecter les territoires autochtones, en évaluant leurs impacts sur les droits collectifs, le contrôle territorial et le gouvernement propre, ainsi que les acteurs qui promeuvent, financent et tirent profit de ces initiatives.

9. Expansion des routes et grandes infrastructures, Panamazonie. Identifier les projets de routes et de grandes infrastructures susceptibles d'affecter les territoires autochtones et suivre leurs impacts sur l'intégrité territoriale, la connectivité des écosystèmes et l'arrivée d'activités extractives et d'autres acteurs externes.

10. Menaces et criminalisation des dirigeants et défenseurs, Panamazonie. Identifier et prioriser les cas de menaces, de persécution, de criminalisation, de violence et d'assassinats visant des autorités, des dirigeants, des jeunes et des défenseurs, et activer des actions coordonnées de protection, de solidarité, de plaidoyer et d'accompagnement juridique et politique.

11. Protection intégrale des Peuples autochtones en isolement et en premier contact (PIACI), Panamazonie. Identifier et prioriser les cas de menaces, d'invasions, d'activités extractives, de concessions, d'infrastructures, de présence de tiers et d'autres atteintes sur les territoires des PIACI, et activer des actions coordonnées de prévention, de surveillance, d'alerte, de protection et de plaidoyer afin de garantir l'intangibilité de leurs territoires, le principe de non-contact, leur libre détermination et leur droit à demeurer en isolement.

12. Exploitation minière alluviale dans l'ensemble du Bassin amazonien, Panamazonie. Cartographier, identifier et prioriser les territoires et communautés touchés par l'exploitation minière

alluviale, en documentant leurs impacts et points critiques, afin d'activer des actions coordonnées de prévention, de surveillance, de dénonciation, de protection territoriale, de plaidoyer politique et d'accompagnement juridique face à leurs atteintes sur les fleuves, les forêts, la biodiversité, les économies propres, la santé et la sécurité.

13. Ronde Surorienté et Ronde Subandina — expansion pétrolière sur les territoires autochtones, Équateur. Suivre la Ronde Surorienté et la Ronde Subandina, ainsi que tout processus d'appel d'offres, de concession ou d'expansion des activités pétrolières susceptible d'affecter les territoires autochtones, en impulsant des actions d'information, de surveillance, de plaidoyer et de défense territoriale, dans le plein respect des droits collectifs des Peuples et Nationalités autochtones sur leurs territoires.



Maison 3. Économies pour la vie et justice climatique : de la dette et de l'extractivisme à la transition et aux économies transformatrices

La Maison 3, Économies pour la Vie et Justice Climatique, s'engage sur le plan d'action suivant :

Groupe de travail : Dette, extractivisme et transitions structurelles justes

- Exiger l'annulation des dettes illégitimes et impayables et promouvoir une convention sur la dette souveraine aux Nations Unies, avec une participation équitable des pays créanciers et débiteurs.
- Constituer l'articulation « Amazonie sans impunité ». En 2026-2027, cartographier les traités bilatéraux d'investissement (TBI), les traités de libre-échange (TLE), les contrats, les cas et les bailleurs ; activer des alertes et un soutien juridique pour les territoires du nord, du centre et du sud ; mener des campagnes coordonnées et présenter au XIIIe FOSPA de Mocoa 2028 une proposition panamazonienne visant à démanteler le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et à garantir la réparation.
- Élaborer un guide d'alerte pour renforcer les capacités à faire face aux échanges dette contre nature, aux obligations thématiques, aux marchés du carbone et aux autres mécanismes relevant des fausses solutions.
- Sélectionner des représentants du FOSPA au sein des espaces mondiaux de décision sur la dette et le financement climatique.
- Exiger des États panamaziens et de leurs créanciers information et transparence sur la dette, le financement et les investissements.
- Impulser une campagne de communication amazonienne contre les dettes illégitimes, les subventions, les financements et les investissements favorisant la déforestation, la dégradation forestière et les extractivismes.
- Systématiser les cas de marchés du carbone, d'échanges de dette et de projets de transition énergétique, afin de produire des preuves, de dénoncer les dommages et de partager les apprentissages entre territoires.

Groupe de travail : Finances climatiques, justice, gouvernance et fausses solutions

- Le FOSPA doit demander aux gouvernements d'exiger du Fonds monétaire international (FMI) une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) pour faire face à la crise climatique en Amazonie.
- Reconnaître les Plans de Vie comme instruments d'action climatique et territoriale, en garantissant que les ressources répondent aux priorités définies par les territoires autochtones amazoniens eux-mêmes et par l'ensemble des territoires touchés.
- Structurer un Comité consultatif interne panamazonien de justice climatique et d'économies pour la vie, articulant les organisations autochtones, les communautés, les femmes, les jeunes et les organisations sociales des pays membres du FOSPA.

- Créer un Observatoire panamazonien des bailleurs de fonds et du pouvoir corporatif. Dès 2027, publier les flux, projets, conditionnalités et controverses ; activer des campagnes coordonnées auprès des conseils d'administration des banques et des États ; présenter des propositions fiscales et de diligence raisonnable finançant les droits, la paix et la réparation.
- Impulser la Déclaration des Droits de l'Amazonie.
- Élaborer un Standard populaire panamazonien, fondé sur des expériences positives, comme alternative aux standards des mécanismes financiers, reconnaissant la rétribution et faisant face aux fausses solutions qui marchandisent la nature.

Groupe de travail : Économies illégales, violence et contrôle territorial

- Renforcer l'articulation entre organisations, peuples et réseaux existants, et impulser progressivement un Observatoire panamazonien sur les économies illégales et la violence territoriale. L'Observatoire appuiera la cartographie participative des acteurs, des routes, des territoires touchés et des flux financiers ; facilitera des canaux sûrs d'information et d'alerte ; et produira des ressources pour des actions coordonnées de communication, de protection et de plaidoyer, avec la participation des populations autochtones et communautaires, sans promouvoir de réponses militarisées.
- Identifier et systématiser les expériences d'économies propres et de transition territoriale — agroécologie, permaculture, cacao, panela, restauration de l'eau, des sols et des semences, marchés communautaires et troc — ; promouvoir des échanges entre territoires et des supports accessibles aux communautés ; et accompagner les expériences démonstratives lorsque des alliances et des ressources existent. Ces actions devront donner la priorité aux femmes et aux jeunes, respecter les décisions territoriales et éviter les modèles productifs imposés.
- Impulser des études de cas sur la chaîne complète de l'exploitation minière et des autres économies illégales, en identifiant l'extraction, le transport, l'achat, le financement, la commercialisation, la consommation et les bénéficiaires finaux. Sur la base de ces éléments, promouvoir la traçabilité, la diligence raisonnable, l'enquête financière, les actions juridiques et la réparation communautaire. Les conclusions alimenteront un agenda de plaidoyer auprès de l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA), de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO), de l'Instance permanente des Nations Unies, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et des espaces nationaux pertinents, sans criminaliser les communautés.
- Articuler les réseaux et mécanismes existants de protection collective afin de convenir d'orientations communes en matière de prévention, d'alerte, de sécurité physique et numérique, de réponse d'urgence, de défense juridique et d'accompagnement culturellement adapté. Promouvoir la documentation des agressions, les voies de recours pour les femmes, l'enfance, les jeunes et les autorités communautaires, des actions familiales face au recrutement et à la participation des jeunes ; exiger l'application de l'Accord d'Escazú ainsi que la consultation et le consentement dans les politiques de sécurité.
- Identifier et relier progressivement les systèmes communautaires de surveillance, les gardes et les autres formes propres de soin et d'autoprotection ; convenir de critères de base en matière de souveraineté, de sécurité et d'usage des données. Faciliter les échanges d'outils et d'apprentissages, et renforcer la coordination transfrontalière. À partir de ces expériences,

promouvoir leur reconnaissance et rechercher des alliances, une assistance technique et des options de financement direct respectant l'autonomie territoriale.

Groupe de travail : Économies alternatives pour la vie et les transformations

- Renforcer les économies communautaires et autochtones, fondées sur la réciprocité, la solidarité, le travail collectif et l'autonomie territoriale.
- Créer un réseau panamazonien d'expériences économiques pour la vie, reliant communautés autochtones, organisations paysannes, femmes et jeunes, afin d'échanger savoirs, produits et stratégies.
- Impulser des marchés communautaires et des circuits courts de commercialisation, en donnant la priorité aux produits agroécologiques, à l'artisanat, à la médecine traditionnelle, aux semences autochtones, aux systèmes agroforestiers et aux autres biens produits de manière durable.
- Garantir un financement direct pour les initiatives des peuples, sans intermédiaires conditionnant leur autonomie et sans mécanismes de « financement climatique » finissant par favoriser l'extractivisme ou la marchandisation de la nature.
- Protéger les savoirs ancestraux et les semences autochtones contre l'appropriation commerciale, et garantir que tout usage externe respecte le consentement et les droits collectifs.
- Reconnaître le rôle central des femmes et des jeunes autochtones dans l'économie communautaire, la souveraineté alimentaire, la défense territoriale et la transmission des savoirs.
- La production animale industrielle est l'un des principaux moteurs de la déforestation, de la pollution et de l'accaparement des terres, ainsi que des atteintes aux droits humains, et constitue une forme d'extractivisme qui menace nos territoires et nos écosystèmes. C'est pourquoi il est proposé d'impulser des politiques publiques et des cadres normatifs qui freinent l'expansion de la production animale industrielle, veillent au bien-être animal, protègent les territoires et écosystèmes affectés et favorisent une transition vers des systèmes alimentaires durables, agroécologiques et respectueux des droits humains et de la Nature, accompagnés d'une campagne de sensibilisation sur l'impact de la production industrielle sur la santé des personnes et des écosystèmes.
- Promouvoir une transition post-extractive construite depuis les territoires, de sorte que la sortie de l'exploitation minière, du pétrole et des autres activités destructrices s'accompagne d'alternatives économiques dignes et durables.
- Créer un observatoire ou une carte panamazonienne des économies autochtones, paysannes et afro-descendantes pour la vie, afin de rendre visibles les expériences existantes, de mesurer leurs apports économiques, sociaux et environnementaux, et de faciliter des alliances transnationales, nationales et locales.

Maison 4. Maison de la résistance des femmes et des diversités

La Maison des résistances des femmes et des diversités propose les actions suivantes, par pays:

PAYS	PROPOSITION	MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLE
ÉQUATEUR	Renforcer la santé communautaire intégrale — « Parler pour que le corps guérisse; guérir la femme, c'est guérir la terre ». Parler de ce qui nous rend malades dans tous les espaces (alcoolisme, toxicomanie) afin de guérir; renforcement des savoirs; maison d'accompagnement pour les personnes criminalisées	Permanente	Nationalité Waorani
	Protection de nos eaux/fleuves par des mécanismes communautaires, comme la déclaration des fleuves en tant que sujets de droit.		
	Renforcer la bioéconomie des « chacras » (jardins vivriers) afin de consolider l'autonomie, l'indépendance et la gouvernance dans les différents espaces. Formation de dirigeantes en gouvernance et autonomie, administration des ressources.		
	Rencontre nationale intermédiaire avant le XIIIe FOSPA pour établir des critères communs	1 an	
BRÉSIL	Maintenir le Tribunal des Femmes		Articulation des femmes brésiliennes (AMB)
	Créer des espaces d'échange et de socialisation avec d'autres pays sur des thèmes tels que: - la justice climatique et la défense des eaux comme droits fondamentaux et patrimoine des peuples; - les économies pour le bien-vivre, initiatives durables portées par des femmes pour accéder aux ressources destinées à nos mouvements sociaux; - la démocratie, la participation des femmes et les droits de la nature.		SARES (œuvre des jésuites)
	Garantir la participation des jeunesses.		Service amazonien de réflexion et d'éducation socio-environnementale (ACAO)
	Élaborer des stratégies pour inclure les hommes dans cet espace.		Réseau de femmes Soma dos Quintais.
	Campagne sur les réseaux sociaux pour rendre visibles les questions relatives aux femmes		Conseil des femmes Awajún Wampis

PÉROU	Le FOSPA doit inscrire à son agenda les droits sexuels et reproductifs afin de les porter dans tous les espaces		Flora Tristán
	Cartographie des zones de la Panamazonie où sont commises des violences sexuelles		GIMCC.
BOLIVIE	Participation politique effective et visible dans les espaces du FOSPA		Confédération nationale des femmes autochtones de Bolivie (CNAMIB)
	Échanges d'expériences entre femmes		
	Communication constante et fluide sur les réalités des femmes en Amazonie.		Conseil régional T'simane Mosetén.
	Promouvoir des espaces de dénonciation des atteintes subies par les femmes, filles et adolescentes.		
	Renouer avec les médecines ancestrales		
	Renforcer les processus organisationnels pour éviter la fragmentation des luttes des femmes.		
COLOMBIE	Impulser des actions de recherche communautaire et de communication portée par les femmes et les spiritualités		Raíces Guzmanences,
	Inclure les hommes dans les espaces de femmes sans les mater, afin qu'ils comprennent largement les enjeux et se les approprient		Guardianes de lo Andino-Amazónico,
	Intégrer des mécanismes de défense de nos droits. Pédagogie sur les mécanismes légaux et législatifs.		Processus des Communautés Noires (PCN) Piamonte,
			Plateforme politique d'incidence politique des femmes rurales colombiennes.

À partir de ces propositions, les actions conjointes suivantes sont établies en vue du XIIIe FOSPA, qui se tiendra en Colombie.

Plans d'action à mener:

- 1) Générer un tissu interculturel de femmes panamazoniennes qui impulsent des processus de plaidoyer pour garantir la participation active et contraignante des femmes dans les différents espaces locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Renforcer nos forces par des actions de recherche communautaire, de communication pour et par les femmes, ainsi que par l'impulsion d'initiatives collectives d'autogestion et la reconstruction du tissu social, en renforçant les processus organisationnels afin d'éviter la fragmentation des luttes des femmes.

- 2) Face à l'approfondissement des fondamentalismes et des violences de genre, sexuelles, extractivistes, patriarcales, colonialistes, racistes et homophobes, et face à la montée de l'extrême droite et du fascisme dans la région, mener une campagne de communication pédagogique et de mise en visibilité à fort impact concernant les violences faites aux femmes, à l'enfance et aux adolescences dans les pays du Bassin amazonien, ainsi que sur notre rôle dans la défense et la protection de la nature.

Pour sa mise en œuvre, il est convenu de maintenir une communication fluide via le canal WhatsApp de la Maison des femmes, afin de disposer d'informations en temps réel sur ce qui se passe dans les territoires et d'alimenter la campagne sur les réseaux sociaux.

- 3) Consolider des espaces d'échange et de socialisation permanents sur les axes programmatiques des femmes, afin de consolider des lectures et des critères communs, portant notamment sur:
 - a. les femmes, la justice climatique et le racisme, la défense des eaux comme droit fondamental et patrimoine des peuples;
 - b. les économies propres pour le bien-vivre, en impulsant des initiatives durables portées par des femmes pour accéder à des ressources destinées à nos mouvements sociaux favorisant leur autonomie;
 - c. la démocratie, la participation des femmes et les droits de la nature. Pour sa mise en œuvre, il est convenu d'organiser une rencontre nationale intermédiaire avant le XIIIe FOSPA afin d'établir des critères communs, et de coordonner deux webinaires par an (un par semestre).
- 4) Face à l'approfondissement des fondamentalismes politiques, sociaux, religieux et économiques, promouvoir des espaces de dénonciation des atteintes subies par les femmes, l'enfance et les adolescences. Nous proposons, à cette fin, de poursuivre et de maintenir le Tribunal des Femmes, et de dénoncer au moyen de campagnes de communication.
- 5) Impulser la santé interculturelle, communautaire et intégrale, en revalorisant et en récupérant les savoirs, usages et coutumes des femmes panamazoniennes pour leur pérennité et pour la défense organisationnelle, sociale et communautaire.

Pour sa mise en œuvre, il est convenu de : 1) « Parler pour que le corps guérisse ; guérir la femme, c'est guérir la terre » ; 2) créer des espaces de rencontre sur la santé mentale ; 3) mener une pédagogie sur les pratiques de santé ancestrales des femmes, par exemple l'accouchement traditionnel et la prise en charge des maladies ; et 4) réaliser des échanges de savoirs entre les aînées et les jeunes.